



TAD

FAKE NEWS MADE IN LOIRET

Trump nous en fait quotidiennement la démonstration : plus le mensonge est gros, plus il est proféré avec assurance, plus il est ressassé, plus il se mue en vérité non contestable. Nos adversaires ne procèdent pas autrement : nous avons beau apporter des preuves incontournables de leurs mensonges délibérés, ils font la sourde oreille : ils les répètent, les exagèrent, les font avaler au public via la presse régionale.

Lorsque la justice nous donne raison et bloque l'opération, leur réaction est d'organiser des protestations. Ils ne veulent pas de la vérité, et ils ne veulent pas de la justice quand elle leur donne tort. Comme d'habitude, c'est l'association RD951 de Darvoy qui "fait le job" avec le CD45 et les maires intéressés. Elle crie à nouveau que ça empire, et nie obstinément les chiffres du CD45 prouvant qu'on est revenu aux chiffres de trafic d'il y a 20 ans.

La "fake news" la plus inadmissible : la prétendue "accidentalité" du pont actuel... par ailleurs prétendument "congestionné" ! Faire appel abusivement à ce ressort sensible en utilisant des drames qui n'ont rien à voir est honteux ; d'autant plus que si la déviation se faisait, elle serait mathématiquement accidentogène, elle, à cause de la vitesse. Mais au fond, c'est l'argument et non la sécurité qui les intéresse...

L'obstination consternante et sans issue des présidents du CD45 successifs contraste avec le réalisme des porteurs du projet Décathlon à Saint-Jean-de-Braye qui "jettent l'éponge" sans barguiner. A quoi sert de se mentir et de mentir à ses "administrés", sinon à ruiner sa crédibilité face aux opposants de plus en plus nombreux et à décevoir ses partisans crédules ? Un projet si mauvais et si peu consensuel est condamné, voilà la vérité.



Intelligence : le renoncement au projet Décathlon...	- Page 2
LE CD45 A DEFORESTE GRÂCE À UNE "COMBINE"	- Page 3
BalbuCam Saison 3	- Page 4

CONTRE LA JUSTICE, CONTRE LA VÉRITÉ L'ASSOC RD951, MARIONETTE DU CD45 !

DEPUIS SA CRÉATION PAR NOTRE "AMI" MICHEL GUÉRIN, L'ASSOCIATION DORMANTE RD951 SE RÉVEILLE TOUS LES TROIS ANS ENVIRON, SUR COMMANDE AVEC LE SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DES MAIRES "BÉNÉFICIAIRES" POUR RESSASSER LEURS "FAKE NEWS"

RD951 s'attribue mensongèrement, à l'instar du maire de Saint-Denis-de-l'Hôtel « *l'expression de la majorité silencieuse* » : non seulement elle est la seule à défendre une minorité - cela a été prouvé sans appel notamment lors de l'enquête publique - mais elle a besoin pour cela du soutien notamment matériel du CD45 et des maires des communes potentiellement "bénéficiaires" de la réalisation improbable du projet routier...

Raison de ses initiatives ? Une décision de justice qui nous a donné raison en bloquant les destructions de la nature ayant marqué scandaleusement le démarrage de l'opération. « *Contester cette décision (l'arrêté préfectoral de DUP) n'est en rien démocratique* » affirme Claudine Paris, montrant ainsi en quelle haute estime la présidente de RD951 tient la justice dans le fonctionnement institutionnel de notre démocratie : **il faudrait donc supprimer la justice ?**

Nul doute que pour elle, **il faudrait aussi supprimer la vérité**. Ainsi ose-t-elle prétendre après le massacre du Bois des Comtesses que « *Ce projet a été étudié pour être protecteur de la nature (sic)* ». « *La circulation actuelle en ville (...) est 50 fois plus polluante (sic) qu'une voie en rase campagne* » surenchérit-elle. Rase campagne fait sans doute allusion au déboisement à ras de 10 hectares de précieux Espaces Boisés Classés, véritables "poumons verts" anti-pollution de l'agglomération orléanaise ?

Si elle était réellement adepte de la ville sans voitures, elle devrait se réjouir : la RD 951 qui dessert Darvoy a bénéficié sans conteste d'une **baisse régulière de son trafic routier**, surtout du nombre de camions, comme en attestent de façon récurrente les comptages du CD45 lui-même, les études de trafic réalisées pour lui par SORMEA, l'étude d'impact de l'enquête publique etc.

On a pu entendre à nouveau affirmer... le contraire ; prétendre que cette route est un enfer, même si plein de belles maisons neuves s'y installent année à après année, avec de belles voitures. On entendra ainsi tous les **mensonges** récurrents du CD45, **ceux-là même qui ont du mal à passer devant les juges**.

Il faut dire qu'en raison de l'indiscutable baisse des trafics, il ne reste au CD45 que l'argument de l'amélioration de la tranquillité des bourgs, et particulièrement celle de quelques centaines de riverains de la RD951, pour justifier 100 000 000 € de gaspillage de nos impôts, et (pour mémoire car ils s'en fichent) **les destructions inadmissibles de la biodiversité de la Loire NATURA 2000, d'un paysage incomparable du Patrimoine mondial, de 15 ha de précieux Espaces Boisés Classés, et de dizaines d'hectares de terres agricoles** indispensables à l'activité des agriculteurs de nos villages...

Intelligence : le renoncement au projet Décathlon...



Le projet de village Décathlon sur le site de La Bissonnerie à Saint-Jean-de-Braye est abandonné.

Une partie du site est une "zone humide". Et le tribunal administratif d'Orléans a annulé il y a un an l'arrêté préfectoral de décembre 2014 accordé au titre de la "Loi sur l'eau" qui était nécessaire pour l'opération. « *Les exigences étant de plus en plus draconiennes, on s'est retrouvé à devoir "compenser" ces quatre hectares de zone humide* » ont reconnu les responsables. Devant l'absence de consensus et ces exigences environnementales, ils ont préféré ne pas s'acharner... tout en continuant à souhaiter une implantation au nord de la Loire.

"Le bon sens finit par l'emporter" se réjouit SPLF 45 qui a animé l'opposition avec constance.

La belle victoire de ce collectif dynamique a été obtenue aussi bien par des actions médiatiques que par des initiatives sur le terrain, des manifestations en ville et des recours judiciaires pertinents. Venant après l'arrêt de Notre Dame des Landes, c'est la preuve encourageante de l'utilité de ce type d'actions pour faire respecter les lois protectrices de l'environnement ; en recadrant la complaisance des services de l'état vis à vis des opérateurs, qu'ils soient institutionnels ou privés...

Les opérateurs privés, plus réalistes et intelligents que les opérateurs institutionnels ?

Oui, cet exemple permet de constater qu'ils ne s'obstinent pas 22 ans contre toutes les évidences. Sans doute du fait que c'est leur propre argent qui est en cause et les responsabilise, tandis que l'argent des contribuables, qui tombe tous les ans dans les budgets des collectivités et de l'état, peut subir plus facilement des gaspillages plus ou moins occultes et trop vite oubliés (comme l'A19, au hasard)... Mais pas du tout indolores pour beaucoup.

LE CD45 A DEFORESTE GRÂCE À UNE "COMBINE" CONFIDENTIELLE

ON EN DÉCOUVRE DES BELLES DEVANT LA JUGE DES RÉFÉRÉS : COMMENT ON FAIT POUR VIOLER EN SECRET UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Nous persistons à accuser le CD45 d'avoir défriché le Bois des Comtesses en période interdite. Alors son avocate dévoile un protocole marqué "confidentiel" établi par Biotope, prétendu "complémentaire" à la mesure de protection des chiroptères (chauves-souris)... mais au contraire consistant à s'en soustraire.

Application de la mesure RT01.3 Ajustement du calendrier des travaux aux cycle de vie de la faune

La mesure RT01.3 prévoit la réalisation des travaux d'abattage au niveau du Bois des Comtesses entre août et octobre au regard des enjeux de conservation liés à la présence de chauves-souris dans les arbres.

Cette mesure prévoit également la possibilité de prescriptions complémentaires au regard des enjeux réellement observés lors des travaux, proposées par l'écologie, validées par le Département du Loiret et la DDT du Loiret.

Au regard des inventaires préalables et des quelques arbres présents favorables à la présence de chauves-souris sur le secteur du Bois des Comtesses, l'organisation des travaux de défrichement sera organisée de la manière suivante :

- Les arbres marqués, pour lesquelles la présence de chauves-souris est probable seront abattus avant le 31 octobre 2017 afin de limiter le risque de mortalité d'individus de chauves-souris. En effet, les chauves-souris ne seront pas encore entrées dans leur phase d'hibernation et pourront donc s'envoler de manière à éviter les risques de mortalité lors de l'abattage.
- Les autres arbres pourront être abattus jusqu'au 30 mars 2018. Au regard des enjeux de nidification des oiseaux, aucun chantier d'abattage ne pourra être réalisé entre le 1^{er} avril et le 30 juin.

BIOTOPE - 06/10/2017 - CONFIDENTIEL



Il suffisait dans la combine qu'un "expert" du bureau d'études Biotope désigne 5 arbres, pas un de plus, susceptibles d'abriter des chiroptères, parmi les 10 hectares condamnés. De les abattre juste avant le premier novembre, et de s'autoriser à couper les 10 ha restants en période interdite : le tour était joué !

Il faut savoir que dans une futaie mûre comme celle là, on compte environ 1000 arbres à l'hectare dont 100 chênes centenaires ou bicentenaires. Choisir les seuls 5 chênes susceptibles d'abriter les nombreux mammifères volants parmi 1000, c'est fortiche,

c'est expert. Surtout pour constater que ces cinq arbres étaient inhabités ! Comme sans doute les 995 autres ? Diable, c'est pourtant le spécialiste Biotope des chiroptères qui avait diagnostiqué des « milieux favorables aux chauves-souris (...) au niveau des milieux traversés (...) pour le contournement de Saint-Denis-de-l'Hôtel », répertorié les qualités et évalué l'importance des présences de nombreuses espèces de ces mammifères très protégés. Il avait dû se tromper ? Est-ce Biotope qui s'est trompé, ou Biotope qui nous a trompé ?

LA PRÉTENDUE "ACCIDENTALITÉ" DU PONT ACTUEL SCANDALEUSEMENT EXPLOITÉE

La préfecture publie tous les ans un bilan de la sécurité routière. Cette année, même si les accidents mortels ont baissé dans le Loiret, l'accidentalité voit ses causes confirmées : comportements inappropriés de certains usagers. L'accidentalité est absente du pont... par ailleurs prétendument "congestionné" !

Faire appel abusivement et de façon récurrente à ce ressort sensible, notamment devant les juges, en utilisant des drames qui n'ont rien à voir est **inadmissible** ; d'autant plus que si la déviation se faisait, elle serait mathématiquement accidentogène, elle, à cause de la vitesse. Ainsi a été utilisé par le vice-président Touchard un accident à Jargeau ayant touché deux jeunes près du collège en heure creuse : **inadmissible** !

Rappelons aussi que les deux seules zones d'accidentalité identifiées par les bureaux d'études du CD45 sont le raccordement RD14/RD921 et la RD921 entre tangentielle et laiterie de Saint-Denis. Aucune amélioration n'y est prévue : le CD s'en fout, de l'accidentalité !



Analyse de l'accidentalité :

Comme en 2016, la plupart des accidents mortels dans le Loiret sont liés au comportement des usagers : vitesse excessive ou inadaptée, prise de risque, non-respect du code de la route, usage du téléphone en conduisant mais surtout, consommation d'alcool et de produits stupéfiants.

Suite de nos actions contentieuses (voir LdC précédentes)

2^{ème} référé-suspension : PAS D'URGENCE, RIEN NE CHANGE !

Avec un recours contre l'arrêté préfectoral de 2016 qui avait autorisé les défrichements, MARDIEVAL avait le 22 janvier dernier déposé un nouveau référé-suspension dans le but de "verrouiller" le blocage que nous avons obtenu le 5 janvier : les aléas d'un calendrier judiciaire non connu pouvaient permettre au CD45 une manœuvre-surprise secrète pour déboiser par surprise hors-période autorisée, en particulier à Mardié, comme il l'avait fait au Bois des Comtesses à Saint-Denis-de-l'Hôtel en novembre et décembre.

Mais lors de l'audience de ce référé, le 15 février, Madame la Juge a annoncé que le tribunal envisageait de prononcer simultanément les jugements sur le fond de tous les recours concernant cette affaire, et ce, avant l'été. A partir de ce moment, la condition d'urgence requise pour l'obtention d'une suspension ne faisait plus sens, et c'est donc sans nous surprendre que le jugement l'a écartée de ce seul fait. Le blocage de l'opération subsiste donc jusqu'à l'été.

Mais avant cette annonce, nous avons entendu la nouvelle avocate que le CD45 a mise en piste. En pleine méconnaissance de l'affaire, elle en fait une "story-telling" agglomérant les pires "fake news" habituelles de ses commanditaires. Elle en fait tellement qu'elle nous a livré dans ses écrits et avec les pièces fournies plein d'infos et de documents que le CD45 et la préfecture nous avaient soigneusement cachés jusque là... Merci Maître Fontaine !



Pour les premiers tests de la nouvelle caméra et du micro HQ, une Buse s'invite au bord du nid !

L'équipe BalbuCam a déjà procédé à l'installation des nouveaux matériels sur le site et sur l'arbre-support. Les réglages sont en cours, et tout sera prêt le 15 février.



Jérôme Lamour

Nouvelle caméra, nouveau son "double" ; reconnaissance des chants d'oiseaux. Encore une quinzaine de jours avant de découvrir les nouveautés BalbuCam.

La nouvelle caméra mise en place le 18 février apporte plusieurs améliorations : une image panoramique qui permet de découvrir le perchoir de l'aire, en bordure du champ ; deux objectifs interchangeables pour parer aux "incidents" sur l'un d'entre eux ; un son d'excellente qualité... doublé par une capture par micro HQ indépendant déporté. S'agissant de chants d'oiseaux, ces sons alimenteront un système exclusif de reconnaissance des oiseaux concernés...

La saison 3 va être encore plus passionnante : patience, elle arrive très vite.

COMMUNIQUÉ DE THIERRY SOLER, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

UN BUDGET DÉPARTEMENTAL ORIENTÉ À LA DETTE



Le conseil départemental examinera ce vendredi 23 février le rapport d'orientations budgétaires pour 2018. Pour ce premier exercice sous la présidence de Marc Gaudet, il est à craindre un renversement de tendance et de méthode.

Jusqu'ici, le projet de mandat adopté par l'assemblée en 2015 était censé encadrer les dépenses tout en boostant les recettes par une hausse d'impôts significative dès 2016. Ainsi, les premiers budgets du mandat en cours ont permis de réduire la dette considérable accumulée notamment par la signature de partenariats public-privé durant le mandat précédent. Ramenée de 500 millions environ à 400 millions, cette dette reste cependant plus élevée que celle des autres départements.

Or, il est proposé cette année de gonfler les dépenses d'investissement par un recours à l'emprunt qui pourrait faire remonter la dette jusqu'à 450 millions. Tout cela par pure idéologie, parce que des économistes libéraux ont décrété un jour que les dépenses « d'investissement » seraient seules vertueuses tandis que les dépenses « de fonctionnement » de la collectivité seraient des charges insupportables, y compris lorsqu'il s'agit d'être soigné, protégé ou d'accéder à l'éducation et à la culture. C'est une absurdité justement démentie par la Cour des Comptes qui affirmait en 2015 ne pas craindre un manque d'investissements des collectivités mais plutôt une pertinence insuffisante des dépenses effectuées en la matière. Il est vrai que, dans le Loiret, le projet absurde de déviation routière à Jargeau va engloutir à lui seul près de 100 millions pour seulement déplacer les problèmes qu'il prétend résoudre tout en ruinant le patrimoine naturel et agricole ainsi que les chances de transition énergétique dans le département !

Malheureusement, il est à craindre que l'assemblée départementale ne discute pas vraiment le virage entamé par son nouveau président, lequel, sans regarder à la dépense, a déjà relancé un autre projet routier qui n'avait pas été retenu dans le projet de mandat. Or, cette profusion annoncée pour les dépenses d'investissement et l'aggravation de la dette qu'elle entraînera sont de mauvais augure pour la qualité des services attendus au jour le jour de la part du Département, en particulier dans le domaine social. Les personnes handicapées devront toujours s'armer de patience, les bénéficiaires du RSA resteront stigmatisés plutôt que soutenus et les jeunes mineurs non accompagnés, bien que présentés favorablement dans les discours, iront toujours échouer dans des chambres d'hôtel sordides.

Une gestion purement comptable qui se contente de respecter des « ratios cibles », cela ne fait pas une politique au service des habitants. A force de se targuer de « répondre à la demande » pour n'importe quel projet d'investissement, on finit par ne plus assurer l'essentiel au quotidien pour ceux qui en ont vraiment besoin.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'APSIDE

Après son assemblée générale, qu'elle a tenu le vendredi 9 février en présence du Maire de la commune, l'**APSIDE** (Association pour la Protection du Site de Darvoy et de l'Environnement) tient à rappeler son opposition au projet de déviation de la R.D. 921 avec franchissement de la Loire entre Mardié et Darvoy. Egalement pour faire suite aux propos tenus lors de la réunion publique organisée par l'association R.D. 951 le 8 février à Darvoy.

1 - La majorité soit disant silencieuse a pu ou aurait pu s'exprimer lors de l'enquête publique.

2 - L'enquête publique n'a pas démontré une telle majorité en faveur du projet notamment à Darvoy où les contributions étaient proches de l'équilibre. Les opposants ont développé des arguments d'intérêt général et notamment une réflexion sur la politique des transports par rapport à des problèmes comme la pollution atmosphérique et la santé, le réchauffement climatique, les espaces agricoles et naturels de plus en plus dévorés (la surface d'un département agricole français disparaît tous les six ans au profit de l'artificialisation des sols !), le non-respect de décisions nationales envers la protection de l'environnement naturel et donc l'incohérence du projet avec la conservation de la nature et de la biodiversité : la trame verte et bleue et Natura 2000 par exemple.

3 - Les défenseurs du projet mettent en avant la gêne causée par le trafic actuel et leur argument, qu'ils disent d'intérêt général, consiste à déplacer les problèmes de circulation ailleurs.

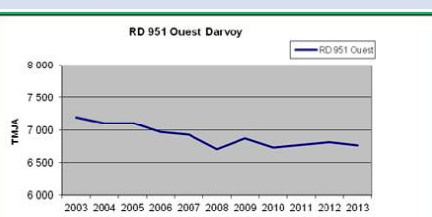
4 - Le Conseil départemental n'a jamais étudié d'autres solutions aux problèmes actuels de circulation sur le pont de Jargeau : aménagement des têtes de pont (ronds-points, sens de circulation, tourne à gauche), passerelle pour piétons et cyclistes accolée au pont (bel exemple à Olivet sur le Loiret), chaussées des bourgs absorbant mieux les bruits de roulement, développement des transports en commun... Il a aussi surévalué l'augmentation du trafic qui stagne voire baisse sensiblement (on pourrait penser pour mieux justifier le projet). Les comptages publiés en 2016 par le Conseil départemental font état de 1720 camions par jour sur le pont de Jargeau et pas 2000 comme il aurait été donné à la réunion de Darvoy. La réalité actuelle n'est pas « l'enfer » qu'on voudrait le laisser entendre : 10 à 12 minutes d'attente, 15 dans le pire des cas (liée au cisaillement de la circulation) aux heures de pointe ne semblent pas justifier l'ampleur d'un tel projet au regard de situations posant des problèmes autrement importants (pont Thinat, pont de l'Europe, N.20 à Olivet).

Plutôt que financer un nouveau projet routier, il nous semblerait opportun de consacrer cette somme à l'aide aux communes qui n'en ont pas les moyens pour l'entretien des voies existantes en mauvais état et qui dans certains cas ne garantissent pas une sécurité optimale.

5 - La déviation de Saint Denis de l'Hôtel n'apparaît pas comme une nécessité pour la remise en service de la ligne ferroviaire aux voyageurs entre Orléans et Châteauneuf sur Loire comme on voudrait le faire croire à la population. D'ailleurs, si l'on veut que cette nouvelle offre de transport (que nous soutenons) soit un succès, il faudra l'assortir d'un service de navettes collectives suffisamment dense au départ des bourgs voisins afin que la voiture (avec son seul chauffeur dans la très grande majorité des cas) ne soit pas utilisée. L'installation de parkings pour vélos près des gares sera également un atout important visant à faire baisser le trafic.

APSIDE

Association pour la Protection du Site
de Darvoy et de l'Environnement



L'ÉTUDE SORMEA CONFIRME LA BAISSSE DES TRAFICS SUR LA RD 951

Cette étude commanditée par le CD45 figurait dans le dossier de l'enquête publique.

Les trafics mesurés pour les voitures et les camions sont revenus aux valeurs enregistrées en 1997 : un démenti aux mensonges de l'assoc RD951.

La RD 951 à l'Ouest de Jargeau connaît une baisse de trafic mesurée (-0.61% en moyenne par an) par un rabattement de son trafic vers la RD14, qui à l'inverse connaît une augmentation de trafic de 1.16% (dont une augmentation du trafic poids lourds de 1.33%). Ce rabattement est lié à l'urbanisation principalement le long de l'axe départemental D951 sur Sandillon, Darvoy et Saint-Denis-de-l'Hôtel.